

LA LETTRE CNP PATRIMOINE

N° spécial 00 - Avril 2016

01. TENDANCES

L'inflation, le prochain Phoenix

p.02

02. BRÈVE JURIDIQUE

Succession et traitement des contrats d'assurance vie non dénoués

p.02

03. DOSSIER SPÉCIAL

CNP Patrimoine, agile et dynamique

p.03

04. SOLUTIONS

Et si recherche de performance rimait avec protection du capital ?

p.05

05. INTERNATIONAL

CNP Luxembourg, c'est parti !

p.07

06. RENCONTRE

CNP Assurances, un investisseur responsable, acteur de la transition énergétique

p.08

Éditorial

IL ÉTAIT UNE FOIS ...

... des marchés financiers volatils et leur litanie «décliniste», des notations dégradées ces dernières années et une recherche persistante de performance et de sécurité pour les investisseurs.

... CNP Patrimoine, le département épargne patrimoniale d'un groupe solide, CNP Assurances, en réponse à ce climat pessimiste. CNP Patrimoine repose sur l'expertise de femmes et d'hommes qui développent des solutions innovantes pour répondre aux attentes de nos partenaires et de leurs clients, en s'appuyant sur la plateforme de gestion, Quality Insurance Services (QIS).

... CNP Luxembourg, notre filiale luxembourgeoise créée pour accélérer le déploiement de notre stratégie sur les marchés européens et mettre à disposition de nos partenaires, une offre sur mesure.

... vous, partenaires que nous accompagnons au quotidien et notamment au travers de notre lettre quadrimestrielle, dont voici la première édition.

Nous vous proposons de la découvrir dans ce premier numéro.



Laurent JUMELLE
Directeur CNP Patrimoine



François GUILGOT
Directeur Partenariats CNP Patrimoine

La Lettre de CNP Patrimoine

www.cnp.fr

ISSN

Dépôt légal

Editeur de la publication : CNP Assurances

Directeur de la publication : Laurent Jumelle

Rédaction / Projet : Véronique Polge-Leclercq
et Cédric Agody

Remerciements aux équipes des directions des investissements et du développement durable de CNP Assurances.

Rédaction finalisée en avril 2016. Document non contractuel exclusivement destiné aux partenaires de CNP Assurances. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

01

TENDANCES



Emmanuel BRUTIN

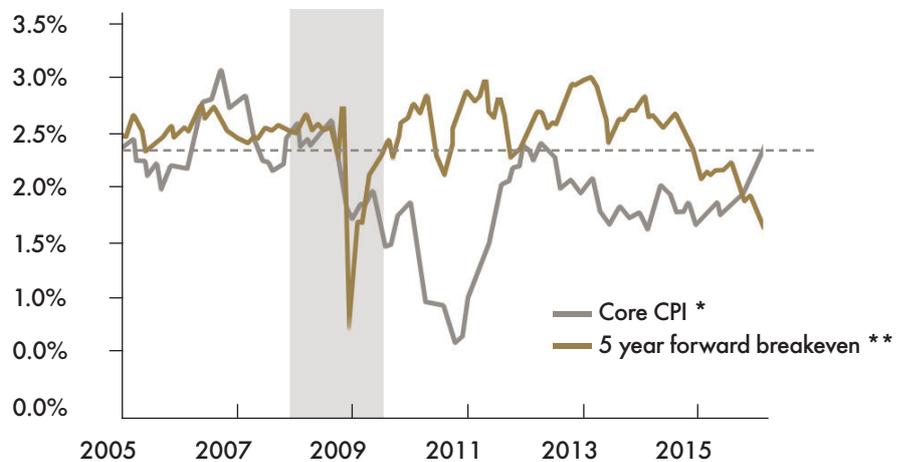
Responsable de la Gestion des portefeuilles Assurés
 Direction des Investissements
 CNP Assurances

L'inflation, le prochain Phoenix ?

Prix du pétrole en baisse, Chine en décroissance, risque de ralentissement de la croissance américaine, les marchés parient désormais sur une inflation nulle en Europe et sur une absence de hausse des taux de la FED en 2016. Les taux longs sont au plus bas historique (voire en négatif)... Pourtant, l'inflation cœur (hors prix des matières premières) aux Etats-Unis accélère, les salaires progressent et les producteurs de matières premières annoncent des réductions de capacités...

L'inflation n'appartient donc pas à l'Histoire et son réveil pourrait surprendre des marchés obligataires qui ont enterré, un peu vite, les perspectives de hausse de la FED. L'écart croissant entre les anticipations du marché et les données publiées pourrait alors engendrer une brusque correction sur les courbes de taux.

ÉVOLUTION DE L'INFLATION AUX ÉTATS-UNIS



(*) Taux d'inflation par l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors variation des prix de l'énergie

(**) Taux de rendement d'un produit de taux fixe avec une durée de 5 ans

Source : Bureau of Labor Statistics, Federal Reserve Board

02

BRÈVE JURIDIQUE

Succession et traitement des contrats d'assurance vie non dénoués

Dans une réponse ministérielle « Ciot » du 23 février 2016, le ministre de l'Économie met fin à la doctrine fiscale issue de la réponse ministérielle Bacquet.

Cette doctrine contredisait le principe selon lequel l'assurance vie est hors succession dans la mesure où la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie non dénoué et financé par les revenus communs d'un couple constituait un bien commun.

La réponse « Ciot » dissocie la répartition de la succession, du calcul des droits de mutation. Ainsi désormais, **pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2016**, au plan fiscal, la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie souscrit avec des fonds communs et non-dénoyé à la date du décès de l'époux bénéficiaire de ce contrat ne sera pas intégrée à l'actif de la communauté lors de sa liquidation, et ne constitue donc pas un élément de l'actif successoral pour le calcul des droits de mutation dus par les héritiers de l'époux prédécédé.

Impact sur les contrats

La réponse Bacquet, en créant la possibilité que des impôts soient dus alors même que le contrat n'était pas dénoué, brouillait le débat sur l'utilité de la co-souscription en y faisant apparaître une contrainte fiscale.

En resynchronisant le paiement des droits avec le versement du capital, la réponse Ciot fait réapparaître la véritable utilité patrimoniale de la co-souscription en assurance : déterminer si le capital assuré sera utilisé aux fins de protection du conjoint survivant (dénouement au 1er décès) ou de transmission aux bénéficiaires désignés (dénouement au 2nd décès).

03

CNP Patrimoine, agile et dynamique

Nouvellement arrivée sur un marché concurrentiel, CNP Patrimoine est la structure de CNP Assurances dédiée à la clientèle patrimoniale. Depuis sa création en avril 2014, elle se démarque par l'adéquation de ses produits, la qualité de ses services, sa capacité à innover et la solidité de CNP Assurances.

DOSSIER SPÉCIAL



Quattro Sérénité,
option récompensée
par l'oscar
de l'innovation.
Avril 2016



www.cnp.fr
@CNP_Assurances

SES PRODUITS HAUT DE GAMME ADAPTÉS

Lancé en janvier 2014 pour La Banque Postale, le contrat Cachemire Patrimoine est dédié à la clientèle patrimoniale.

En avril 2015, CNP Patrimoine lance la gamme CNP One et CNP One Capi, contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation, qu'elle propose de décliner en produits labellisés avec ses partenaires. Elle propose quatre formes de pilotage du capital avec la gestion sous mandat pilotée*, la gestion sous mandat personnalisée*, la gestion libre conseillée* ou la gestion libre, ainsi que des campagnes commerciales sur mesure.

C'EST AUSSI UNE CAPACITÉ D'INNOVATION

Pour ne citer que celles-ci : Quattro Sérénité, Quattro Access en automne/hiver 2015... puis Flexi Sérénité et Flexi Access en mars 2016. Découvrez cette nouvelle option en page 05.

L'innovation est aussi digitale avec le déploiement de l'outil Granit et la construction en cours de neo by CNP Assurances pour faciliter le quotidien de ses partenaires. Sans oublier les documents de souscription dématérialisés. Des lancements officiels très prochainement. Affaires à suivre...

UNE GESTION RIGOUREUSE CONFIEE À LA PLATEFORME DE GESTION QIS

Quality Insurance Services (QIS) est la plateforme choisie par CNP Patrimoine pour gérer au quotidien ses contrats. L'équipe QIS capitalise aujourd'hui quinze années d'expérience.

L'OUVERTURE SUR L'EUROPE AVEC SA FILIALE LUXEMBOURGEOISE

En 2016, la filiale CNP Luxembourg a été créée.



Pour en savoir plus,
reportez-vous à la page 07.

QUELQUES INDICATEURS CLÉS AU 31/03/2016

COLLECTE
TOTALE
480
MILLIONS
D'EUROS
(depuis le 1^{er} janvier 2016)

+
DE 20
PARTENAIRES

(*) Sous réserve de commercialisation et selon les limites et conditions définies dans les conditions générales du contrat CNP One.

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS EN ÉPARGNE PATRIMONIALE

CNP Patrimoine s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire à l'expertise reconnue en matière d'épargne patrimoniale : responsables commerciaux, actuaires, concepteurs produits, spécialistes financiers, ingénieurs patrimoniaux, back et middle office...



VOS INTERLOCUTEURS



François GUILGOT
Directeur des Partenariats
4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 42 18 89 25

francois.guilgot@cnp.fr



Anne-Aurore CUZOL
Responsable Développement Partenariats
4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 42 18 75 62

anne-aurore.cuzol@cnp.fr



Pascal HUNAUT
Responsable Développement Partenariats
4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 42 18 74 19

pascal.hunaut@cnp.fr



Philippe DUBOIS
Directeur Général CNP Luxembourg
42-44 avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
Tél. : + 33 (0) 6 24 48 47 50
+ 352 661 74 74 89

philippe.dubois@cnp-luxembourg.lu



Benoît GONCALVES
Middle Officer CNP Luxembourg
42-44 avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
Tél. : + 352 661 74 74 90

benoit.goncalves@cnp-luxembourg.lu

04



Marine de BOUCHONY
Directrice Produits
4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 42 18 78 27

marine.debouchony@cnp.fr

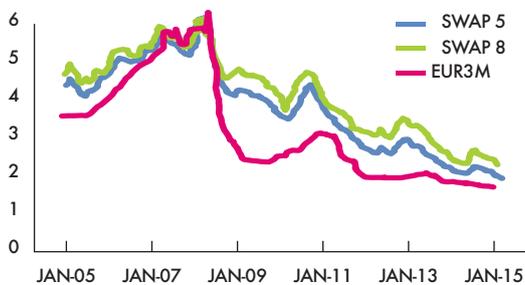
Et si recherche de performance rimait avec protection du capital ?

À l'heure où les marchés financiers sont incertains et où les investisseurs recherchent toujours plus de sécurité, la diversification maîtrisée apparaît essentielle.

Ces dernières années, les taux d'intérêt atteignent leurs plus bas niveaux historiques y compris pour les supports en euros.

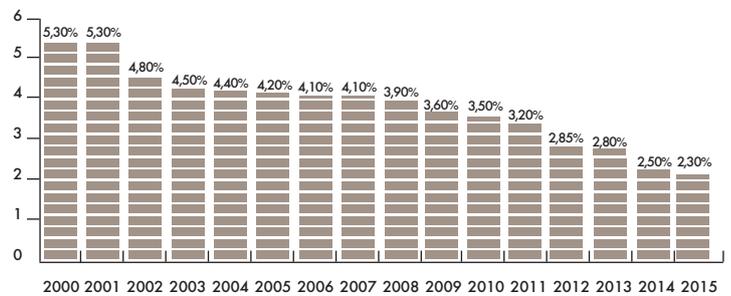
SOLUTIONS

DES TAUX EN BAISSSE



Bloomberg - Février 2016

FONDS EURO EN BAISSSE (données ACPR)



Données ACPR - Janvier 2016 - La variable représentée est la rémunération des principaux actifs brute de fiscalité en % en France.

Les investisseurs cherchent plus de rendement sur les marchés actions, tout en bénéficiant d'une protection de leur capital.

UNE PROTECTION DE CAPITAL AVEC L'OPTION FLEXI SÉRÉNITÉ

Quelques mois après le lancement de Quattro Sérénité, CNP Patrimoine propose une nouvelle option Flexi Sérénité, afin de protéger le capital de vos clients en fonction de leurs besoins.

INVESTISSEMENT INITIAL = 1 000 000 € MINIMUM (PRIME UNIQUE)

Contrat d'assurance existant multi-supports CNP One, CNP One Capi et produits labellisés
(Vie et Capitalisation - Personnes physiques et Personnes morales)

entre 500 000 €
et 750 000 €) investis sur le support en euros CNP Patrimoine Euros

Répartition de 25 à 50 % dans une poche diversifiée



entre 250 000 €
et 500 000 €) investis en UC



CNP Assurances apporte une protection du capital* de l'investissement initial global (Euros + UC), à une échéance choisie par le souscripteur.

* Net des frais sur versement et net des prélèvements sociaux liés à l'inscription en compte sur le support en euros.

Les montants investis sur des supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital étant mise en œuvre à l'échéance de l'option, il existe un risque de perte en capital en cas de dénouement du contrat (rachat total ou décès) avant le terme de l'option.

Une option sur-mesure offrant des combinaisons adaptées en fonction des choix des assurés en termes de :

- part UC (support représenté par un EMTN) : 25 %, 30 %, 35 %, 40 %, 45 % ou 50 %
- niveau de garantie : 95 %, 98 % ou 100 %
- échéance de la garantie : 2, 3, 4 ou 5 ans

FLEXIBILITÉ

CNP Patrimoine vous permet de souscrire une option haut de gamme et personnalisée.



Le souscripteur choisit la répartition de son investissement, le niveau de garantie et l'échéance de la garantie

PERFORMANCE

CNP Patrimoine étudie et intègre l'univers d'investissement de votre choix.

+

La part UC sur le contrat peut aller jusqu'à 50 %.

SÉRÉNITÉ

CNP Patrimoine apporte une protection élevée du capital* 95 %, 98 % ou 100 %.

+

La garantie peut être accessible avec une échéance de 2 ans.

+

Une garantie explicite donnée par CNP Assurances (n° 1 de l'Assurance de personnes en France)

* Net des frais sur versement et net des prélèvements sociaux liés à l'inscription en compte sur le support en euros.

SUPPLÉMENT DE REVALORISATION

Une offre Bonus sur la part investie en euros peut venir se cumuler selon l'accord de CNP Patrimoine.

LES CRITÈRES DE RÉFÉRENCIEMENT DES ACTIFS SOUS-JACENTS DE L'EMTN

La gestion financière des garanties données impose plusieurs contraintes techniques aux actifs sous-jacents choisis pour qu'ils puissent être effectivement « assurés ».

La taille d'un fonds doit être au minimum de 100 millions d'euros

Pour éviter que la technique de hedging qui nécessite des achats ventes quotidiens sur les parts des fonds, ne déstabilise la gestion du fonds

Le track record doit être au minimum de 3 ans avec une stabilité de la stratégie de gestion et de l'équipe de gestion

Pour permettre la tarification du hedging proposé

La volatilité ne peut dépasser 15 %

Pour que le prix de la couverture soit raisonnable

Avec cette option, les assurés bénéficient ainsi de la dynamique des marchés financiers tout en protégeant leur capital. Deux objectifs patrimoniaux qui peuvent donc être compatibles !

FLEXI ACCESS, une déclinaison de l'option Flexi Sérénité, pour un versement initial à partir de 150 000 €

CNP Patrimoine détermine avec le partenaire distributeur :
L'EMTN et la répartition de la poche d'investissement (Part UC)
Le niveau de la garantie
L'échéance de la garantie

Tous les clients bénéficient de ces mêmes critères

Pour recevoir la documentation de cette offre, contactez Cédric Agody : Tél. : + 33 (0) 1 42 18 65 11 ou cedric.agody@cnp.fr

Pour toute mise en place d'une de ces solutions « Flexi », contactez nos responsables Développement de Partenariats (reportez-vous à la page 04).

05

CNP Luxembourg, c'est parti !

Filiale à 100 % de CNP Assurances, CNP Luxembourg a officiellement obtenu l'agrément du régulateur luxembourgeois le 30 novembre 2015 pour commercialiser en libre prestation de services des contrats d'assurance vie et de capitalisation à destination d'une clientèle patrimoniale.

INTERNATIONAL

Avec deux produits phares CNP One Lux et CNP One Lux Capi destinés à une clientèle de personnes physiques et de personnes morales, résidents de France ou du Luxembourg, le Groupe CNP Assurances enrichit sa gamme de contrats haut de gamme et complète ainsi son dispositif d'offres de produits et de services à destination de ses partenaires.



Philippe DUBOIS

Directeur Général CNP Luxembourg

Distribués par les banques privées, les family offices, les plateformes de CGPI, les sociétés de gestion privée... ces contrats sont accessibles à partir de 500 000 euros. Ils permettent d'investir parmi un large choix d'OPCV et/ou au travers de fonds internes dédiés (FID) pour un accès à une gestion sous mandat personnalisée. Six dépositaires luxembourgeois sont d'ores et déjà branchés et agréés pour accueillir ces FID (Banque de Luxembourg, BNP Paribas - BGL, Crédit Agricole Indosuez, Edmond de Rothschild Europe, Pictet Europe, Société Générale Bank and Trust) ainsi que prochainement la BIL (Banque Internationale à Luxembourg).

« Apporter ce large choix à nos partenaires est essentiel pour répondre aux attentes de leurs clients, soucieux de choisir non seulement leur gestionnaire financier mais également le dépositaire des actifs confiés à CNP Luxembourg ».

L'ACCÈS À UN FONDS EUROS RÉ-ASSURÉ AUPRÈS DU GROUPE CNP ASSURANCES

Malgré la volonté de limiter l'accès au support en euros dans un contexte de taux bas sur les marchés, cette brique vient s'ajouter à l'offre CNP Luxembourg pour accompagner une politique commerciale résolument tournée vers la collecte en unités de compte.

UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE EN MATIÈRE DE BACK-OFFICE

Si les offres commerciales proposées en France par CNP Patrimoine sont également proposées aux partenaires de CNP Luxembourg (taux de rendement bonifié, options de gestion Flexi Sérénité...), le point plus particulièrement différenciant est incontestablement le fait de déléguer entièrement la gestion de notre back-office à la société QIS Luxembourg, un Professionnel du Secteur des Assurances dûment agréé par le régulateur local. Nous misons fortement sur ce dispositif innovant au Grand Duché. C'est un choix qui vise à répondre au mieux aux enjeux et attentes bien légitimes de la clientèle patrimoniale en matière de reporting, d'extranet, de solutions digitales et tout simplement en termes de qualité de services. Nous aspirons ainsi apporter à nos partenaires un niveau de prestation au moins égal à ce qu'ils peuvent obtenir en France de leurs partenaires assureurs en s'appuyant sur QIS Luxembourg qui dispose déjà d'une trentaine de collaborateurs parlant 7 langues et d'un portefeuille d'environ 50 000 polices réparties sur cinq pays européens. De quoi accompagner les ambitions de CNP Luxembourg pour créer et commercialiser demain des produits sur d'autres marchés...

EN RÉSUMÉ, LES ATOUTS DE CNP LUXEMBOURG

Disposer d'un actionnaire solide est probablement le plus bel atout dans un environnement instable. Le choix de l'externalisation pour la gestion du back-office est aussi une réponse appropriée aux attentes des distributeurs de contrats luxembourgeois en matière de qualité de service. Quant aux contrats CNP One Lux et CNP One Lux Capi, ils permettent de disposer pleinement de la souplesse des règles luxembourgeoises tout en restant bien entendu conformes aux règles d'ordre public françaises. Ils seront enrichis de toutes les innovations développées par notre Groupe et par CNP Patrimoine, en particulier.

06

CNP Assurances, un investisseur responsable, acteur de la transition énergétique

RENCONTRE



Dorothee de KERMADEC -COURSON

Directrice du Développement Durable
CNP Assurances

Dans l'objectif de contribuer utilement au financement de l'économie et d'assurer la cohérence du portefeuille avec les valeurs de l'entreprise, 80 % de nos investissements sont sélectionnés à l'aune de critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG).

« Nous déployons depuis plusieurs années une stratégie d'investisseur responsable renforcée d'une part, par l'intégration des critères ESG dans la gestion de nos actifs et d'autre part, par la signature d'engagements en faveur de la décarbonation de nos portefeuilles. Nous sommes convaincus que ces nouveaux engagements profitent aux assurés et sécurisent la rentabilité de leurs investissements sur le long terme », souligne Frédéric Lavenir, Directeur général de CNP Assurances.

Cette stratégie construite progressivement sur les différents compartiments d'actifs a été renforcée en 2011 par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Ainsi les actions cotées sont gérées avec une approche best-in-class accompagnée de dialogues et de votes actionnaires engagés. De plus, CNP Assurances a exclu dès 2008 les producteurs d'armes controversés sur l'ensemble des titres cotés (actions, obligations, OPCVM dédiés). Le périmètre d'investissement a été également restreint pour les pays et des valeurs présentant un risque élevé ESG (non respect du Pacte Mondial, droits de l'homme, corruption, opacité financière, charbon). Le respect de ces règles est surveillé sur les OPCVM ouverts.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LES ENGAGEMENTS DE CNP ASSURANCES :

Désinvestir dans le secteur du charbon : CNP Assurances a cédé pour près de 300 millions d'euros toutes ses positions dans les sociétés dont plus de 25 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Réduire l'empreinte carbone des actifs : suite à la signature du Montréal Carbon Pledge, CNP Assurances mesure l'empreinte carbone des actions cotées qu'elle détient en direct avec un objectif de réduction de 20 % à horizon 2020.

Doubler les investissements verts entre 2015 et 2017 pour atteindre 1,6 milliard d'euros.

Réduire de 20 % la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020 dans la lignée de la signature de la charte sur l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires.

Optimiser le puits carbone (stockage) et la biodiversité de notre patrimoine forestier. Avec 54 351 hectares de forêts à fin 2015, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France (certifié PEFC).

Pour introduire des supports ISR dans vos contrats, contactez votre interlocuteur CNP Patrimoine habituel.

CNP One est un contrat d'assurance vie libellé en euros et en unités de compte de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. CNP One Capi est un contrat de capitalisation libellé en euros et en unités de compte de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Cachemire Patrimoine est un contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en euros et en unités de compte assuré par CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.